

FICHE DE POSTE  
RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES  
D'ARCHITECTURE  
SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(ses) handicapés(es)

**N° PEP DE DIFFUSION 2020-378871**

**Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA**  
**Champ disciplinaire : TPCAU**  
**Théorie et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine**

Recrutement effectué au titre de:

- Mutation ou détachement / concours catégorie 2

Catégorie statutaire: .....A

Corps : ..... Maîtres de Conférences (MCF)

Code corps: .....MAEA

Date de la prise de fonction ....01/09/2020

Domaine(s) Fonctionnel(s) ..... Enseignement supérieur -Recherche

Emploi(s) Type..... Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –  
RCH03A

**Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAP Lille)  
2, rue Verte 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

**Missions et activités principales**

L'ENSAP Lille recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence dans le domaine Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine

**Ses missions sont les suivantes :**

**En licence,**

L'enseignant(e) encadrera un atelier de projet en Semestre 1 (128h).

Le S1 a pour spécificité l'articulation architecture / paysage. A ce titre les ateliers sont menés pour partie par des architectes, pour partie par des paysagistes.

Ce semestre prend appui sur trois questions prioritaires, préfigurant les domaines d'études et de recherche de master :

1. La question des récits collectifs, soit les programmes.
2. La question de l'existant, soit le site, qui peut être indifféremment un territoire, un paysage, un bâtiment.
3. La question de la matérialité, soit les modes constructifs, la structure, les matériaux.

Ces notions sont manipulées durant tout le semestre, de façon indépendante dans les projets courts liminaires, puis articulées dans le projet long.

***L'enseignant(e) construira une proposition démontrant ses capacités à articuler les deux formations architecture / paysage.***

**En master,**

L'enseignant(e) encadrera un atelier de projet dans le domaine d'études *Conception et société* dans lequel sont intégrés « verticalement » les étudiants de M1, M2 ou PFE (144h).

Le domaine « conception et société » s'inscrit dans une démarche exploratoire en abordant la conception sous le double point de vue d'une pratique opératoire en prise sur des situations réelles et d'une pratique réflexive visant à interroger et provoquer une nouvelle production architecturale et paysagère. Il s'agit d'interroger simultanément les questions sociétales, les méthodes de conception et leur interaction.

Il est attendu très clairement une prise de position stratégique en regard de ce domaine d'études et de recherche et plus largement du projet d'établissement et de ses objectifs en termes pédagogiques.

L'enseignant(e) construira une proposition démontrant ses capacités à articuler des séquences pédagogiques claires, des objectifs d'acquisition de compétences et des critères d'évaluation. A travers quelques exemples de sujets, l'enseignant(e) démontrera qu'il a saisi les enjeux du domaine, comment il peut y apporter sa contribution personnelle, à la fois par son expertise professionnelle mais aussi par le recul critique et théorique nécessaire. La proposition expliquera comment collaborer avec les équipes existantes, en profitant des synergies et des expériences déjà mises en place.

Il est également attendu une prise en compte explicite des enjeux de la transition écologique au sein des enseignements.

**Options:**

- L'enseignant(e) proposera un cours de 24h (licence ou master) sur l'un des thèmes manquants identifiés :

- Sur la thématique des liens entre architecture et paysage en milieu urbain, écologie, environnement, afin d'enrichir le corpus de connaissances des étudiants et appuyer la démarche de projet.
- Sur le champ du développement durable, de la transition écologique, et leurs implications en termes d'architecture.
- Une approche technique et architecturale conjointe pourra être menée, en coordination avec des enseignements se déroulant en STA. (Niveau licence ou master, à définir).
- Les questions de la conception et des outils numériques.

- Le candidat(e) pourra proposer tout type d'enseignement complémentaire, sous la forme qui lui paraîtra la plus pertinente (TD, cours magistral, interventions ponctuelles...), en fonction de ses compétences et appétences.

**Autres tâches :**

Il est attendu du (de la) candidat(e), en adéquation avec ses qualités et diplômes:

- Sa participation aux réunions de coordinations de semestre, aux jurys d'UE, aux commissions d'orientation semestrielles

- Sa participation aux travaux des différentes commissions, groupes de travail et globalement au débat pédagogique au sein de l'ensapl;
- Son implication le cas échéant dans les différentes instances (CFVE, CR, CA);
- L'encadrement des différents stages;
- La direction des travaux d'ADE, le cas échéant, dans le cadre de leur rapport HMONP;
- La participation aux jurys de PFE, de rapport de fin de licence ou aux soutenances de mentions recherche;
- La participation au processus d'admission à l'ensapl (dossiers et entretiens) et au concours DEP pour les paysagistes;

#### **Charges scientifiques :**

- Implication au sein des équipes de recherche du LACTH (laboratoire de recherche de l'école), notamment dans le domaine « Conception et société », soit à titre individuel soit dans le cadre de projets de recherche collectifs, éventuellement transdisciplinaires, à niveau national et international.
- Participations aux activités scientifiques de l'école (projets de recherche, chaire partenariale bassin minier...)

#### **Charges horaires d'enseignement et de recherche**

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué:

1. Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances afférentes;
2. Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

#### **Expériences et compétences souhaitées:**

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise: précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil : architecte ou architecte ingénieur praticien

#### **Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :**

#### **Article 34**

(...) [La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.](#)

[Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures](#)

d'architecture.

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

### **Article 31**

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

**Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement:**

L'Ensapl forme à l'architecture et au paysage. L'articulation entre ces deux disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master). Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude.

Les trois premières années sont conçues selon un principe de progression dans la complexité des projets et des thématiques. Une attention particulière est portée aux enjeux de la transformation du patrimoine, qu'il soit historique ou plus ordinaire.

Les deux années menant au master sont structurées selon quatre domaines d'étude: Conception et société, Territoire, Histoire et Matérialité au sein desquels l'étudiant construit son parcours de formation. Afin d'articuler formation initiale et recherche, les domaines

d'étude de formation initiale sont liés étroitement aux domaines de recherche propres au laboratoire. L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation et en quête de son avenir post-industriel, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti (lauréats du PIA 2 avec les Compagnons du devoir).

L'Ensapl fait partie de la Conférence Régionale des Grandes Écoles. Elle est également engagée, comme établissement composante, dans le cadre de l'I-Site, avec l'Université de Lille, Sciences-Po et Centrale Lille dans la définition d'une université cible à l'horizon 2021. Évaluée dans la vague E par l'HCERES, l'Ensapl prépare aujourd'hui son prochain projet de formation comprenant notamment un master en urbanisme avec l'IAUL, des double-cursus architecte-paysagiste et architecte-ingénieur. Les enseignements définis dans cette fiche seront soumis aux évolutions de ce projet de formation.

Le projet d'établissement est visible sur le site web de l'école:

[http://www.lille.archi.fr/l-ensapl\\_\\_index--1024415.htm](http://www.lille.archi.fr/l-ensapl__index--1024415.htm)

#### **Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement:**

Le LACTH, laboratoire de recherche de l'Ensapl, réunit 28 chercheurs (dont 6 HDR titulaires de l'Ensapl), 15 doctorants et 15 chercheurs associés. Il est organisé selon quatre domaines de recherche: **Conception et société, Territoire, Histoire et Matérialité.**

Les programmes de recherche en cours s'intéressent notamment à la connaissance du logement social expérimental et innovant des années 60 et 70 (Architecture XXe siècle), à l'hôpital comme milieu (Hocomi), à l'histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle (Hensa20), au métabolisme territorial - Économie collaborative et projets transfrontaliers (Popsu Métropoles), au potentiel de l'impression 3D dans la production du bâtiment (Matrice - croissance intelligente durable et inclusive).

L'Ensapl et le Lacth sont associés à deux écoles doctorales de l'Université de Lille: l'ED SHS et l'ED Sesam afin de délivrer conjointement des doctorats en architecture ou en architecture (mention paysage). Le Lacth organise chaque année un séminaire pour la formation doctorale. Le LACTH publie chaque année une revue de rang A, Les Cahiers thématiques, selon un thème proposé par un des quatre domaines de recherche.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

**Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture**



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :  
[recrutement-enseignants2020@lille.archi.fr](mailto:recrutement-enseignants2020@lille.archi.fr)

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme demarches-simplifiées.fr et aucune candidature ne sera traitée en dehors.

**Modalités de recrutement :**

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Lille